

Avis de constitution

SOCIETE « AQILAH » en abrégé « AQILAH »

Siège Abidjan Cocody II Plateau Angré Carrefour les Oscar à 10m de l'hôtel le repos ; Lot : 518 ; Ilot : 54., Lot 518, Ilot 54

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14 Mars 2024, et enregistrés au CEPICI le 19 Mars 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AQILAH » en abrégé « AQILAH »

Objet :

- Import-Export de fruits exotique ;
- Transport de biens, de marchandises et de personnes ;
- Distribution de produits de tout genre ;
- Achat & vente de produits ;
- Gestion de Douane ;
- Etc...

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody II Plateau Angré Carrefour les Oscar à 10m de l'hôtel le repos ; Lot : 518 ; Ilot : 54., Lot 518, Ilot 54

Dirigeant(s) Mme KONE OPHELIE FERIELLE SHAKIRA EPSE

KOUASSI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-03307 du 15/04/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°20721/GTCA/RC/2024 du 15/04/2024

